

AMÉNAGEMENT DU SITE CONTROEUR DANS L'ARRONDISSEMENT
MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE
PROJETS DE RÈGLEMENT P-07-017 et P-04-047-40

MÉMOIRE

Je suis une résidente de la rue Jacques-Porlier depuis 23 ans et j'ai toujours demeuré dans le quartier Tétraultville. Je connais très bien le quartier.

J'ai assisté aux 4 séances de la consultation publique. Plusieurs questions sont demeurées sans réponse ou avec réponses incomplètes. Mon mémoire portera sur les 3 aspects suivants : premièrement, la cohabitation résidentielle et industrielle; deuxièmement, la circulation; et, troisièmement, l'environnement.

1. Cohabitation résidentielle et industrielle

1.1 Lors des séances d'information, les représentants du promoteur nous ont dit que les activités de la carrière Lafarge se terminaient à 18 :00. Or, il n'est pas rare que nous entendions les bruits des camions jusqu'à 2 :00 et celà, depuis plusieurs années.

- Il est déjà difficile d'avoir une certaine quiétude la nuit, alors que le jour nous sommes perturbés par les explosions, est-il logique que l'on procède à de nouvelles constructions en s'approchant si près des industries?

Aussi, les négociations avec les représentants de la carrière Lafarge et la SHDM ont débuté en mai 2007 et rien ne nous assure qu'une entente de gré à gré sera signée. Or, nous n'avons aucune assurance que les activités de la carrière ne redescendront pas vers le sud. MM. Gauthier et Bertrand nous ont clairement signifiés que le projet irait de l'avant même si l'entente n'est pas signée.

- Pourquoi négocier alors si l'issue est connue d'avance? Peut-on empêcher une industrie d'exploiter son entreprise située dans une autre ville que la nôtre comme elle le souhaite? Le Conseil d'agglomération peut-il intervenir à ce sujet?

1.2 Le bruit des torchères de la raffinerie Shell et la senteur qu'elles dégagent nous obligent à fermer les fenêtres la nuit.

- Aucune étude sonore ni aucune étude de pollution n'ont été effectuées relativement à ces torchères, est-il logique que l'on procède à de nouvelles constructions en s'approchant si près des industries?

1.3 Selon le projet soumis, les résidences pour personnes âgées seront construites dans le rayon d'impact de la compagnie Interquisa.

- Madame Valérie Gagnon, du Centre de Sécurité Civile propose de déplacer ces immeubles vers l'ouest dans le site Contrecoeur. Même si cela m'apparaît plus justifiable, ce site se prête mal à l'accueil d'une clientèle si fragile.

1.4 Il est prouvé que les maladies pulmonaires sont plus fréquentes dans l'est de Montréal à cause de la pollution industrielle.

- Est-ce que les futurs coûts de santé ont été évalués lorsque les personnes et les familles s'établiront dans les nouvelles résidences du site Contrecoeur?

Nous avons de la difficulté à comprendre que la Ville de Montréal veuille construire autant d'habitations dans une zone si près d'une carrière et des industries lourdes alors que les résidents actuels éprouvent des ennuis de santé au niveau olfactif et respiratoires en lien direct avec le bruit et la poussière.

Une ville peut-elle sacrifier la santé de ses citoyens dans le seul but d'augmenter sa propriété foncière et ainsi en retirer des revenus additionnels de taxes même si la facture des soins de santé ira à la Régie de L'Assurance Maladie du Québec???

2. **Les problèmes de circulation**

2.1 À l'exception de la rue Contrecoeur, aucune rue projetée dans l'axe nord-sud ne débouche sur la rue Sherbrooke. Tous les résidents actuels du quartier empruntent les petites rues pour se rendre aux rues principales, c'est-à-dire Sherbrooke, les autoroutes 40 et 25. En continuant les rues Robitaille, Rousseau et De Grosbois vers l'est jusqu'à Contrecoeur, les nouveaux résidents emprunteront ces dernières artères pour se rendre à leur domicile lorsqu'ils viendront de l'ouest de la ville. Il est utopique de penser qu'ils utiliseront la rue Contrecoeur. Aller plus à l'est pour revenir vers l'ouest !!!

- Pourquoi ne pas ouvrir la première rue projetée à l'est de la rue Jacques-Porlier afin de décongestionner les rues résidentielles?

2.2 L'ouverture de la rue projetée donnerait aux nouveaux résidents un accès direct aux commerces déjà établis sur la rue Sherbrooke.

- En tenant compte qu'il y a plusieurs locaux à louer sur la rue Sherbrooke, cela ne pourrait-il pas réduire la zone commerciale projetée à l'est du site et augmenter la partie du parc vers le sud?

3. Environnement

3.1 Lors de la séance d'information du 16 mai, on nous a dit que le promoteur arroserait le sol régulièrement afin d'amenuiser les effets de la poussière.

- Est-ce que cela sera suffisant pour améliorer la qualité de l'air durant toute la durée des travaux de construction, c'est-à-dire environ 8 ans?

Il est connu que la carrière Lafarge semble prendre toutes les précautions pour réduire l'émission de poussière et n'y parvient pas! Ce surplus de poussière ne viendra que s'ajouter à celle de la carrière et ce, pendant 8 ans!!

3.2 Le parc est situé complètement à l'est du site près de la carrière et son étendue est réduite au strict minimum requis. Les enfants devront traverser une ou plusieurs rues y compris la rue Contrecoeur pour s'y rendre.

- Est-ce très sécuritaire? Ne devrait-il pas y avoir des espaces de jeux pour les enfants dans les secteurs B, C et D?

Conclusion

Ce projet d'envergure est un projet très intéressant pour le développement de l'est de Montréal, plus particulièrement pour le quartier Mercier-Est mais sa proximité des industries est inquiétante.

Il existe certainement des lois provinciales pour empêcher certaines industries de s'établir trop près des résidences alors qu'il semble n'exister aucune réglementation provinciale pour éviter que les villes et/ou municipalités ne se développent à proximité des industries avec tous les problèmes que cette iniquité apporte.

Il est à se questionner si les recommandations de la commission du BAPE concernant « CANTERM » ne s'appliquent pas également pour le projet du site Contrecoeur, où il y est écrit : « la sécurité est une exigence fondamentale qui doit primer sur toute autre considération ».

Il serait donc préférable de reporter ce projet jusqu'à ce que le gouvernement provincial établisse une réglementation précise dans le développement du territoire des villes et/ou des municipalités.

Le tout respectueusement soumis,

Micheline Aumais